

PROJET DE CAHIER D'ACTEUR DE LA CCI DE REGION RHONE-ALPES SUR LE PROJET DE CANALISATION DE GAZ "ARC LYONNAIS-VAL DE SAONE"

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère représente les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics et les soutient dans leur développement en proposant un ensemble de services à chaque étape de leur vie.

En tout ce sont plus de 17 000 entreprises ressortissantes de la CCI Nord Isère au cœur d'un territoire qui couvre 2 arrondissements (Vienne et la Tour du Pin) et plus de 465 000 habitants. La CCI Nord Isère est présente sur 4 sites : Vienne, Villefontaine, CCI Formation et le Port de Vienne-Sud Salaise/ Sablons.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère souhaite apporter son soutien aux deux projets de canalisation de gaz car ces projets, maillons structurants du réseau gazier national et européen :

- renforceront la sécurité d'approvisionnement,
- permettront aux entreprises du Sud de la France et en particulier de Rhône-Alpes de disposer du gaz à un prix plus attractif,
- contribueront à la compétitivité des entreprises de Rhône-Alpes.

La réalisation d'infrastructures de transport et de stockage de gaz, tels que les projets soumis au présent débat public, apparaissent donc, pour la CCI Nord Isère, comme une condition *sine qua non* pour répondre à une consommation croissante de gaz naturel.

Cependant, ce projet de gazoduc impacte considérablement le Nord Isère, territoire de la CCI Nord Isère.

A la lecture du projet, il est à noter qu'à 510 m de part et d'autre de la canalisation, la densité de population est limitée. Les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur de certaines catégories ne pourront pas être construits dans cette bande de 500 m. De même la réglementation interdit toute habitation à 10 m d'une canalisation de cette nature.

- Au regard de ces fortes contraintes en matière d'urbanisation, la CCI Nord Isère demande que le projet soit le plus éloigné des zones urbanisées et des zones d'activité existantes et à venir.
- En effet, un tel projet ne peut pas aller à l'encontre du développement économique et ne doit pas entraver l'extension des entreprises déjà implantées sur le territoire ou la commercialisation du foncier disponible. De même, il ne doit en aucun cas aboutir à une stérilisation de leur foncier disponible. A défaut, un principe de compensation devra être envisagé.. La CCI Nord Isère souhaite attirer l'attention de l'opérateur sur l'importance que ce projet de gazoduc n'ajoute pas une nuisance supplémentaire.

La CCI Nord Isère demande donc que les différents zones d'activités et projets de zones ou d'extension d'entreprises ne soient pas impactés par cette nouvelle infrastructure et qu'il est donc nécessaire d'adapter les contraintes au regard des impératifs des entreprises.

- De plus, en matière d'équipement, il est majeur que le projet de Gazoducs ne mette pas en péril les différents projets d'infrastructures en cours tels que le prolongement des solutions de transports en commun de Meyzieu à Crémieu ou encore le projet de vélo route ViaRhônale.

La CCI Nord Isère demande donc à l'opérateur d'intégrer ces projets dans la mise en œuvre du Gazoduc